

Code de conduite Groupe Dürr

(CODE OF CONDUCT)



LEADING IN PRODUCTION EFFICIENCY

SOMMAIRE

Le mot de la direction	2
Domaines d'application	3
Principe de légalité	4
Conduite vis-à-vis des actionnaires et des agents des marchés financiers	5
Dessins et rapports	6
Relations publiques et responsabilité sociale de l'entreprise	6
Dons	7
Conduite vis-à-vis des partenaires commerciaux, concurrents et tiers	7
Relations commerciales internationales (certification des exportations)	10
Conduite vis-à-vis de collaborateurs et entre collègues	11
Prévention de conflits d'intérêt	12
Respect de la propriété du groupe Dürr	13
Protection des données et confidentialité	13
Qualité et conformité des produits	14
Développement durable, sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement	15
Mise en œuvre et suivi	16
Remarques et interlocuteurs	16

CHÈRES COLLABORATRICES, CHERS COLLABORATEURS,

Avoir un comportement correct et respectueux des règles établies fait partie de la culture d'entreprise du groupe Dürr. C'est pourquoi nous nous attachons depuis plusieurs années à élaborer des règles de conduite, publiées dans différents instructions d'organisation et manuels. Le présent code de conduite regroupe par thème des principes déjà formulés. Toutes les règles de base qui y figurent ont la même valeur et s'appliquent partout dans le monde.

Ce code de conduite vous oriente dans vos actions quotidiennes en tant que collaborateur du groupe Dürr. Des exemples illustrent le propos et la portée de chaque règle.

Nous sommes convaincus que, dans votre effort de contribuer au développement et au succès du groupe Dürr, vous ferez preuve de responsabilité en respectant les règles de notre code de conduite. Par ailleurs, les cadres à tous les niveaux de l'entreprise et dans tous les pays ont pour mission de veiller au respect de ce code.

Suite à l'intégration du groupe HOMAG dans le groupe Dürr, nous avons regroupé les deux codes existants. Ainsi, il n'existe désormais qu'un seul corpus de règles qui s'applique à l'ensemble des employés du groupe Dürr.

Si vous avez des suggestions ou des questions au sujet du code de conduite, n'hésitez pas à contacter M. Tobias Krug, compliance officer (responsable de la conformité) chez Dürr.

Bietigheim-Bissingen, janvier 2016



RALF W. DIETER



RALPH HEUWING



DOMAINES D'APPLICATION

Le code de conduite de Dürr doit être respecté par toutes les sociétés du groupe Dürr. Dans les sociétés affiliées qui en raison de leur structure ne sont pas dirigées ou sous le contrôle de Dürr (par exemple les coentreprises – joint-ventures), Dürr s'engage à faire appliquer le code de conduite dans son ensemble ou à mettre en place des règles de conduite comparables.

Si le droit local en vigueur dans les pays d'implantation de Dürr requiert des exigences spécifiques, celles-ci seront observées. Le code de conduite s'appliquera alors en complément pour le reste.

L'objectif de Dürr est de faire appliquer les règles de base de ce code de conduite avec le soutien de ses partenaires commerciaux, et tout particulièrement avec ses clients et fournisseurs.



PRINCIPE DE LÉGALITÉ

Dürr, ainsi que chaque collaborateur¹ s'engagent à respecter les lois et les règles internes applicables. Le code de conduite de Dürr, avec ses règles de comportement éthique, est à la base de toute activité commerciale du groupe Dürr. L'argument consistant à dire que dans certains cas, il serait souhaitable et dans l'intérêt de l'entreprise d'ignorer ces règles afin d'aboutir à la conclusion d'un marché, n'est pas acceptable.

¹ Pour des raisons de lisibilité, nous employons dans ce code de conduite exclusivement le genre masculin. Bien entendu, toutes les règles concernant des personnes s'appliquent au même titre aux femmes qu'aux hommes.

CONDUITE VIS-À-VIS DES ACTIONNAIRES ET DES AGENTS DES MARCHÉS FINANCIERS. PRÉVENTION DES DÉLITS D'INITIÉ.

Dürr s'engage à ce que la présentation et la diffusion d'informations financières s'effectue de manière fiable et transparente, et qu'elle ait lieu dans les délais impartis.

Les actionnaires, analystes financiers, bailleurs de fonds, créanciers et autres intéressés du groupe Dürr doivent recevoir des informations fiables sur les activités commerciales du groupe. Toutes questions adressées par les médias ou des tiers intéressés seront traitées avec soin par nos chargés de communication (Corporate Communications).

Dürr et chacun de ses collaborateurs s'engagent à se conformer aux lois sur la prévention des délits d'initiés. Les collaborateurs de Dürr peuvent à tout moment consulter la version actuelle des directives concernant les délits d'initiés (version anglaise : Insider Trading Policy) sur DÜRRnet.

Exemple :

Un ami proche vous raconte que ses actions Dürr ont pris de la valeur depuis qu'il les a achetées. Il vous confie qu'il prévoit de les revendre pour acheter un joli cadeau à sa femme. Vous savez que Dürr va annoncer dans quelques jours une acquisition de grande envergure et que l'on peut s'attendre à ce que cette annonce ait un effet positif sur le cours des actions. En tant qu'ami, vous aimeriez alors bien conseiller: « Si tu attends encore quelques jours avant de vendre, tu pourras t'acheter quelque chose pour toi en plus ! »

Vous n'avez pas le droit d'utiliser les informations dont vous disposez en tant qu'initié, ni à votre profit, ni de les communiquer à des tiers. Si vous contrevenez aux lois du Code Monétaire et Financier, vous serez passible de graves sanctions pénales. Dans l'exemple votre ami s'exposerait lui aussi à des poursuites pénales, et l'entreprise Dürr pâtirait des conséquences de cet acte.



DESSINS ET RAPPORTS

Toutes les transactions commerciales doivent être répertoriées dans les délais, de manière complète et correcte ainsi qu'en conformité avec les procédures établies.

Tous les dessins, rapports et enregistrements dans des documents et ouvrages du groupe Dürr doivent être conformes aux principes de comptabilité et d'inscription au bilan en bonne et due forme.

RELATIONS PUBLIQUES ET RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Dürr est conscient de sa responsabilité sociale et s'efforce par conséquent de jouer activement son rôle de partenaire social. Ainsi, l'entreprise favorise depuis longtemps la construction d'infrastructures sociales à proximité de ses sites. Dürr agit par ailleurs en adéquation avec le Pacte Mondial² des Nations Unies qui énonce les principes de relation de travail équitable et d'activité économique responsable.

² Vous trouverez de plus amples informations sur le pacte global des Nations unies sur le site www.unglobalcompact.org



DONS

Les dons ne seront accordés que lorsque les destinataires et leur utilisation sont connus. Les versements sur des comptes privés ne sont pas admissibles.

Il est interdit d'effectuer des dons directs ou indirects au nom de Dürr à des candidats aux élections, élus ou partis politiques.

Dürr ne participe pas aux activités des partis politiques. Ses collaborateurs sont toutefois libres de s'engager politiquement, en dehors de leur temps de travail et dans le cadre légal. Dürr approuve l'engagement citoyen, caritatif et social de ses collaborateurs.

CONDUITE VIS-À-VIS DES PARTENAIRES COMMERCIAUX, CONCURRENTS ET TIERS

LIBRE CONCURRENCE

Dürr soutient la libre concurrence et respecte les lois sur la liberté de la concurrence et la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles.

Exemple :

Vous travaillez pour Dürr depuis plusieurs années et avez rencontré des concurrents dans le cadre de votre travail, chez des clients ou à l'occasion d'un salon. Le directeur des ventes d'une entreprise concurrente vous explique qu'il serait profitable pour vos deux entreprises d'augmenter leurs prix de 5% à la même date.

Vous ne devez en aucun cas vous laisser entraîner dans de telles négociations. Les accords sur les prix et autres interventions dans la libre concurrence du marché sont passibles de graves sanctions. Les amendes que les entreprises concernées doivent payer sont considérables, notamment en Europe et aux États-Unis. Elles menacent parfois même l'existence d'une entreprise. Elles peuvent par ailleurs s'accompagner de conséquences judiciaires pour les personnes physiques impliquées.

Toute forme indirecte ou directe de corruption ou de trafic d'influence est interdite, que ce soit par l'acceptation ou par la proposition de sommes d'argent, de cadeaux ou de rétributions de toute nature, qui dépassent le cadre fixé par la loi ou la valeur usuelle.

Exemples :

Vous êtes chargé de l'approvisionnement en matériel et en prestations de service chez Dürr. Un fournisseur potentiel vous promet un abonnement saisonnier aux matchs de votre club de foot favori si vous lui promettez les commandes à venir.

Vous devez refuser cette proposition. La corruptibilité industrielle est un délit en Allemagne et dans beaucoup d'autres pays. Tout comme il est interdit de demander des avantages personnels en échange de commandes à un fournisseur.

En tant qu'ingénieur projet, vous séjournez dans un pays dont vous ne connaissez pas bien les us et coutumes. Le collaborateur d'un client vous invite à un grand dîner et vous craignez qu'un refus de votre part soit perçu comme un manque de politesse.

Vous devriez en parler à votre supérieur. Il faut à tout prix exclure que votre venue à ce dîner puisse sous entendre que vous soyez influençable concernant vos futures décisions professionnelles, ou qu'elle enfreigne la loi locale.

Remarque :

Vous trouverez plus d'informations au sujet de l'approvisionnement dans les instructions d'organisation «Achats», respectivement valable (versions anglaises).

Il va de soi que vous avez le droit de promouvoir les produits Dürr de manière équitable, honnête et conforme à la loi. Par contre, nous ne tolérons pas la publicité mensongère, trompeuse ou de nature à induire en erreur. Afin de préserver la cohérence de notre identité de groupe international, l'équipe de marketing global doit être contactée avant toute action promotionnelle.



Prévention contre le blanchiment d'argent

Dürr satisfait à ses obligations légales en matière de blanchiment d'argent et ne participe à aucune activité de blanchiment d'argent. Par blanchiment d'argent, on entend le trafic illicite de valeurs patrimoniales (pas seulement d'argent liquide) provenant de délits dans le circuit financier et économique régulier.

Provisions, conseillers

Dürr fait appel à des conseillers et des conciliateurs uniquement en conformité avec les conditions cadres légales et la procédure d'organisation en vigueur au sein du groupe, intitulée « Règlement contractuel des prestations apparentées à la vente » (version anglaise : Contractual Arrangement of Sales-Related Services). L'entreprise s'assure ainsi que les rémunérations sont uniquement versées pour des prestations de conseil et de médiation réellement fournies et qu'elles sont proportionnelles à la prestation fournie.

Exemple :

Dürr participe à un appel d'offres. Un conciliateur vous aborde et vous dit qu'il peut veiller, moyennant une commission supplémentaire, à ce que le marché soit attribué à Dürr.

Vous pouvez vous exposer à des sanctions si vous concédez cette commission supplémentaire et si le conciliateur l'utilise en tant que moyen de corruption pour s'assurer que le marché est attribué à Dürr. Par ailleurs, ce type de violations du droit commis par des conseillers nuit également à la réputation de Dürr et peut même engager la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de tiers et aboutir à l'imposition d'amendes très élevées. Pour exclure ces risques, vous devez vérifier le sérieux des conseillers et conciliateurs en suivant les instructions des procédures d'organisation intitulées « Accord contractuel des prestations apparentées à la vente » (version anglaise : Contractual Arrangement of Sales-Related Services).

Instruction :

Vous trouverez des informations détaillées sur le thème « Rémunérations des conseillers et conciliateurs » dans la procédure d'organisation en vigueur au sein du groupe, intitulée « Règlement contractuel des prestations apparentées à la vente » (version anglaise : Contractual Arrangement of Sales-Related Services).



RELATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES (CERTIFICATION DES EXPORTATIONS)

Dürr respecte les lois et règlements relatives à l'importation et l'exportation de marchandises, aux prestations de services et aux transactions financières.

Les activités commerciales avec des pays, personnes ou organisations soumis à un embargo sont sujettes à certaines restrictions, quand elles ne sont pas interdites dans leur ensemble. Toute transgression de ces dispositions peut entraîner des amendes élevées et, dans le cas de personnes physiques, des peines d'emprisonnement.

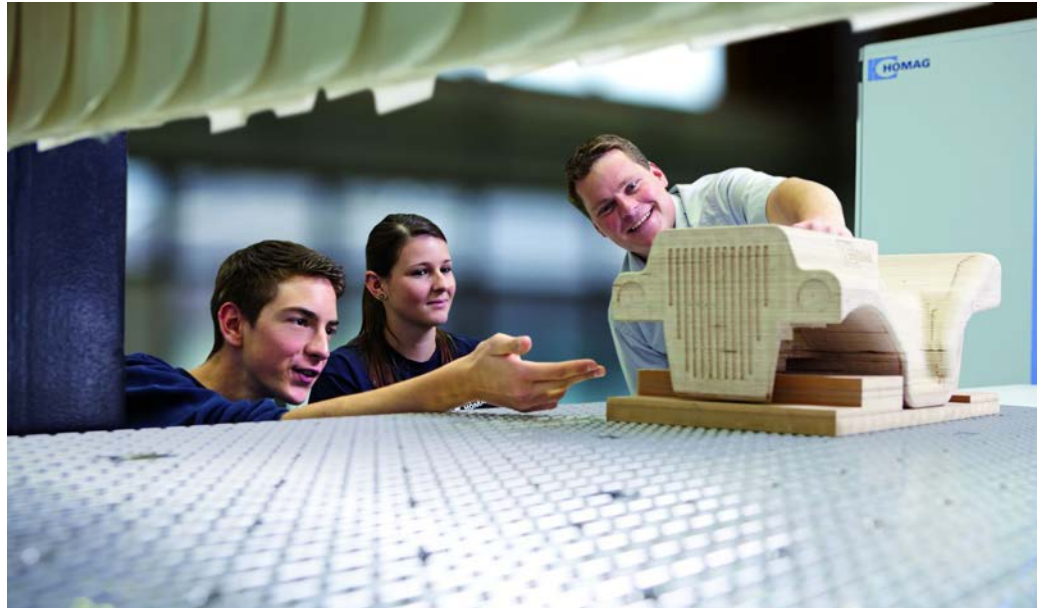
Exemple :

Un partenaire commercial qui souhaite exporter des composants dans un pays soumis à un embargo des Nations Unies vous approche. Il voudrait que la commande s'accompagne d'une documentation minimale pour des raisons de calendrier. Que devez-vous faire ?

Dans le cadre d'un embargo des Nations Unies, il peut être nécessaire d'obtenir une autorisation d'exportation avant d'expédier la marchandise, à moins que la vente ne soit entièrement interdite. Vous devez donc consulter nos responsables de l'autorisation des exportations avant de donner une réponse définitive à votre partenaire commercial potentiel.

Remarque

Vous pouvez consulter les instructions d'organisation, notices et formulaires au sujet de la certification des exportations (versions anglaises) sur DÜRRnet.



CONDUITE VIS-À-VIS DE COLLABORATEURS ET ENTRE COLLÈGUES

Chaque collaborateur a droit à un traitement digne, poli et respectueux. Aucune société du groupe Dürr dans le monde ne tolère la discrimination ni le harcèlement, notamment les discriminations fondées sur l'appartenance ethnique, culturelle ou religieuse, un handicap, le sexe, l'âge ou l'orientation sexuelle ne seront pas tolérées. Le travail des enfants et le travail forcé sont interdits; vous devez les refuser sans exception et les combattre activement. Les collaborateurs de Dürr sont libres de s'engager dans une organisation de défense des droits des travailleurs dans le cadre légal.

Nous attendons de chaque collaborateur qu'il ne se trouve pas mis en cause dans une procédure pénale, que ce soit dans sa vie professionnelle ou privée (par exemple pour cause de délits dans le domaine du droit de séjour, de la fiscalité, des douanes ou de l'échange de devises). Toute procédure pénale peut avoir des répercussions négatives sur l'entreprise, d'autant plus que Dürr est cotée en bourse, et donc connue et suivie par un large public.

PRÉVENTION DE CONFLITS D'INTÉRÊT

Chez Dürr, nous séparons strictement les intérêts professionnels et les intérêts privés. Il est interdit de profiter de sa position dans l'entreprise pour en tirer avantage, que ce soit pour soi-même, sa famille ou ses amis. Il est interdit de privilégier des partenaires commerciaux par intérêt personnel.

Nous invitons nos collaborateurs à parler à leur supérieur de tout conflit d'intérêt réel ou supposé et de collaborer avec celui-ci pour résoudre ce problème.

Exemple :

Vous êtes chef de projet sur un chantier. Un beau matin, problème: un des fournisseurs ne peut pas terminer le travail commencé. Pour éviter de prendre du retard, vous devez lui trouver un remplaçant le plus vite possible. Par chance, votre beaufrère dirige une entreprise, connue pour sa rapidité et sa fiabilité. Avez-vous le droit de passer commande à votre beaufrère – avec l'implication du service des achats ?

Si vous contactez votre beaufrère, vous risquez d'éveiller le soupçon d'être motivé uniquement par vos liens familiaux. Vous devriez informer votre supérieur de tous les aspects de la situation. Demandez-lui de vous exclure de la prise de décision concernant le fournisseur de remplacement. Ainsi, il est possible d'éviter l'impression d'un conflit d'intérêts.



RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ DU GROUPE DÜRR

Les biens matériels et immatériels de l'entreprise sont destinés à aider les collaborateurs de Dürr dans leurs tâches. Ils ne peuvent servir qu'à des fins professionnelles et autorisées par la loi ; en aucun cas à des intérêts privés. Les collaborateurs de Dürr veillent à ce que les biens appartenant à l'entreprise soient protégés de la perte, du vol ou d'un usage non conforme.

Dürr est une entreprise du secteur de la haute technologie. Les savoir-faire, brevets et droits de propriété industrielle ont donc une importance primordiale. Les collaborateurs et leurs supérieurs en sont conscients et doivent faire preuve d'un soin et d'un sens des responsabilités particuliers en ce qui concerne la propriété intellectuelle.

PROTECTION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ

La collecte, le traitement et l'utilisation de données personnelles des collaborateurs et partenaires commerciaux s'effectuent dans le cadre défini par la loi.

Les informations confidentielles transmises par nos partenaires doivent être protégées et utilisées uniquement pour leur usage convenu. En retour, nous attendons de nos partenaires qu'ils utilisent avec soin les documents qui leur ont été confiés par Dürr. Il faut à tout moment respecter les engagements et accords de confidentialité conclus. Dürr met tout en œuvre pour assurer la protection d'informations confidentielles.



QUALITÉ ET CONFORMITÉ DES PRODUITS

Dürr développe des solutions novatrices et fabrique des produits de haute technologie dont l'utilisation est sûre et garantie. Leur efficacité énergétique et la réduction de leur besoin en ressources sont au centre des activités de recherche et développement chez Dürr.

Chaque collaborateur de Dürr doit veiller à ce que les produits fabriqués répondent aux plus hautes exigences en matière de sécurité, de santé, de protection de l'environnement et de qualité. Ils doivent par ailleurs être conformes aux lois et réglementations en vigueur.

Nos sites de production sont certifiés ISO 9001. Dürr vise à présent une certification ISO 14001. Dans certains cas, il existe des certifications selon d'autres normes ou selon des systèmes de contrôle qualité spécifiques, par exemple VDA³ 6.4.

³ VDA = Verband der Automobilindustrie e.V., Berlin (Union de l'industrie automobile allemande)



DÉVELOPPEMENT DURABLE, SÉCURITÉ AU TRAVAIL, PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Dürr s'efforce de réduire sa consommation d'énergie, de matières premières et de ressources dans tous ses sites. Notre objectif est de mettre en œuvre un modèle économique durable, ce qui contribuera également au succès de l'entreprise à long terme. Il va de soi que Dürr respecte les lois pour la protection de l'environnement.

Dürr s'engage à créer et entretenir un environnement de travail sûr, protégé et sain, et à respecter les consignes et usages de sécurité.

Remarque :

Vous trouverez davantage d'informations dans les instructions d'organisation « Sécurité et protection de la santé au travail » (versions anglaises) respectivement valable et sur DÜRRnet.



MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Les règles de conduite présentées ici font partie intégrante des valeurs défendues par Dürr. Il est indispensable qu'elles soient respectées dans toutes les composantes du groupe et ce de façon homogène – chacun d'entre nous en a la responsabilité.

Les cadres ont la responsabilité particulière de transmettre les valeurs de ce code de conduite à leurs collaborateurs en montrant l'exemple. Les collaborateurs sont formés à l'aide d'un programme e-learning en ligne sur l'intranet. Elle permet aux collaborateurs de mieux comprendre et mettre en pratique le code de conduite.

La mise en œuvre et le contrôle du respect de ce code bénéficient du soutien et d'un suivi par l'organisation de compliance mise en place par la direction de Dürr AG.

Remarque :

L'instruction d'organisation « Compliance » (version anglaise : « Organisational instruction Compliance Management System ») peut être consultée sur DÜRRnet

REMARQUES ET INTERLOCUTEURS

Les collaborateurs qui ont des questions sur le code de conduite ou soupçonnent une violation du code peuvent à tout moment en faire part à leur supérieur, ou contacter le centre d'assistance (Help Desk) Compliance à l'adresse suivante :

M. Tobias Krug
Tél. +49 7142 78 2743
E-Mail : compliance.officer@durr.com

Les préoccupations, soucis et questions en relation avec le code de conduite seront toujours pris au sérieux et traités rapidement, en toute confidentialité.